



Parcours certifiant : Devenir Référent BIM



Dans un contexte de transition numérique, le secteur du bâtiment a besoin d'identifier des professionnels maîtrisant le sujet du BIM. Le CSTB formations, fort de son expertise a décidé de proposer des parcours de formations certifiant. Cette reconnaissance Référent BIM, garanti un niveau de compétences pour l'intégration du BIM dans son entité et permet de participer à un projet en BIM. Ce niveau sera attesté par une tierce partie spécialiste de la certification, Certivéa.

OBJECTIFS :

Cette certification vous permettra de :

- S'initier à la pratique du BIM
- Mettre en place une organisation multi-acteurs BIM sous un mode collaboratif
- Gérer l'interopérabilité des données IFC d'une maquette numérique BIM
- Mettre en place une démarche BIM interopérable
- Appréhender les impacts du BIM sur les contrats : les règles juridiques et les responsabilités
- Devenir Référent BIM niveau 1

RESPONSABLE DE STAGE : Julien SOULA, Chef de la Division Maquette Numérique et Ingénierie Concurrente, CSTB

LES PLUS DU STAGE

Une formation qui vous permet de devenir **Référent Reconnu par Certivéa** et d'être référencé comme professionnel BIM

PUBLIC

Maîtres d'ouvrage : Gestionnaires de patrimoine – Bailleurs sociaux - Exploitants - Maîtres d'œuvre : BIM manager – Architectes – Bureaux d'études et d'ingénierie - Ingénieurs de conception – AMO -Economistes de la construction
Entreprises du bâtiment

PRÉREQUIS

- Avoir un diplôme de niveau III ou
- Avoir 5 ans d'expérience dans le secteur du bâtiment de la construction

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Témoignages et retours d'expérience
- formation à distance
- Études de cas

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Examen organisé en fin de formation par Certivéa

DOCUMENTATION REMISE :

Guides pratiques « Conduire un projet de construction à l'aide du BIM », et « Le BIM sous l'angle du droit », CSTB

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates 2020 à Paris :

- **Session 1** : 13/03, 08/04 et 09/04, 14/05 et 15/05, 25/6 et 26/6
- **Session 2** : 22/09, 01/10 et 02/10, 08/10 et 09/10, 26/11 et 27/11

Sessions à Lagord (17)

- **Session 1** : 12/02, 13/02 et 14/02, 19/03, 20/03, 09/04, 10/04
- **Session 2** : 23/09, 24/09 et 25/09, 22/10 et 23/10, 05/11 et 06/11

Durée : 7 jours (49h)

Horaires : 9h-17h30

Lieu : Paris

Tarif (net de taxes, déjeuners inclus) : 4 990 €

VOTRE CONTACT

R. HONORÉ : 01.40.50.28.61

✉ cstb-formationen@cstb.fr

PROGRAMME

Fondamentaux du BIM :

(modules en ligne facultatifs)

- Pourquoi de l'émergence du BIM ?
- Comment définir les objectifs du BIM ?
- La maquette numérique BIM c'est quoi ?
- Comment décrire un projet en BIM ?

JOUR 1

Initiation à la pratique du BIM

- Comprendre les enjeux du déploiement du BIM
- Définir la démarche BIM dans le cadre d'un projet de conception, de construction ou d'exploitation
- Déployer la démarche en prenant en compte les trois critères d'encadrement
- Exploiter les outils pour mettre en place une démarche collaborative

JOURS 2 ET 3

Mettre en place une démarche collaborative avec le BIM :

- Mettre en place une organisation multi-acteurs BIM sous un mode collaboratif
- Organiser un processus de traçabilité des informations produites sur la maquette numérique BIM
- Rendre la maquette numérique accessible aux acteurs via le déploiement d'une plateforme collaborative

JOUR 4

Maquettes numériques BIM : Gérer l'interopérabilité des données IFC :

- Appréhender le format IFC, comprendre sa nature et son fonctionnement
- Mettre en œuvre l'organisation et la méthodologie pour consolider la qualité globale de l'information
- Analyser des maquettes IFC

JOUR 5

Mettre en place une démarche BIM interopérable :

- Gérer le niveau d'information géométrique et les informations liées pour les intégrer dans la maquette numérique BIM
- Décrire le processus de mise à jour de la maquette, de la programmation à l'exploitation de l'ouvrage
- Mettre en place les solutions techniques pour le partage de l'information et l'interopérabilité des acteurs

JOUR 6

Impact du BIM sur les contrats : règles juridiques et responsabilités :

- Intégrer les spécificités juridiques BIM dans les contrats de conception et de construction des ouvrages
- Vérifier la conformité technique et réglementaire de la démarche BIM, dans le cadre des marchés publics
- Définir les méthodes d'échange qui assurent la limite des responsabilités juridiques de chaque acteur
- Identifier les impacts de l'utilisation du BIM sur les conditions d'exécution des missions

JOUR 7

EXAMEN (3h30 de 9h à 12h30)

Conclusion de la formation et retour sur l'examen (de 14h à 17h30) :

- Réponses aux questions des participants sur l'examen ainsi que la formation en générale

Pour aller plus loin : nous vous conseillons de suivre les formations :
(PCBIM-MOA) Parcours Premium : Le BIM pour la maîtrise d'ouvrage
(PCBIM-MOE) Parcours Premium : Le BIM pour la maîtrise d'œuvre
(PCBIM-IND) Parcours Premium : Le BIM pour les industriels